

Compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2022

Présents : M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme. FAURE Murielle, Madame GATTE Hélène, M. GUARNERI Giovanni, Mme. MOLLARET Françoise, M. PATOUILLARD Cédric, Mme. DIOLOGENT Catherine, Mme. BRUNON Hélène, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Mme. FAURE Jocelyne.
Excusés : M. REYMONDON Frédéric M. FOUILLOUX Gilles, M. CREPET Sébastien, M. MAYET Iwan, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, Mme MERLE Anne-Marie
Secrétaire de la séance : M. Giovanni GUARNERI

M. le Maire ouvre la séance essentiellement axée sur les votes des budgets.

Vote du compte de gestion – commune et centre de loisirs 2021 DE 2022 013 et DE 2022 017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONNET Bernard

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;
 Approbation à l'unanimité.

Vote du compte administratif - st maurice (DE 2022 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONNET Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. PERRIN David après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 851.32		684 355.35		743 206.67
Opérations exercice	1 044 176.92	477 809.53	1 159 117.19	1 401 568.73	2 203 294.11	1 879 378.26
Total	1 044 176.92	536 660.85	1 159 117.19	2 085 924.08	2 203 294.11	2 622 584.93
Résultat de clôture	507 516.07			926 806.89		419 290.82
Restes à réaliser	163 379.79	440 955.41			163 379.79	440 955.41
Total cumulé	670 895.86	440 955.41		926 806.89	163 379.79	860 246.23
Résultat définitif	229 940.45			926 806.89		696 866.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - st maurice (DE 2022 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONNET Bernard

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 926 806.89

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	684 355.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	245 822.43
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	242 451.54
Résultat cumulé au 31/12/2021	926 806.89
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	926 806.89
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	229 940.45
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	696 866.44
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte administratif - centre loisirs (DE 2022 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONNET Bernard

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BONNET Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90.54		1 606.46		1 697.00
Opérations exercice			102 586.57	100 985.90	102 586.57	100 985.90
Total		90.54	102 586.57	102 592.36	102 586.57	102 682.90
Résultat de clôture		90.54		5.79		96.33
Restes à réaliser						
Total cumulé		90.54		5.79		96.33
Résultat définitif		90.54		5.79		96.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - centre loisirs (DE 2022 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONNET Bernard

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 5.79**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 606.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 600.67
Résultat cumulé au 31/12/2021	5.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	5.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5.79
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux de fiscalité directe locale (DE 2022 019)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE_2021_029 du 12 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,54%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022.**

Approbation du budget primitif 2022 (DE 2022 020)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser. Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

Pour le budget communal :

- En fonctionnement à hauteur de 2 035 176,44 €
- En investissement : à hauteur de 1 152 215,65 €

Pour le budget Centre de loisirs :

- En fonctionnement à hauteur de 109 205,79 €
- En investissement à hauteur de 90,54 €

Vu l'avis de la commission des finances et entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la commune et du centre de loisirs à l'unanimité.

Subvention au Foyer d'Education Populaire (DE 2022 021)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter la subvention annuelle au foyer d'éducation populaire 2022 d'un montant de 2000 euros. Proposition adoptée à l'unanimité.

Dénomination complémentaire de rues (DE 2022 022)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations numéros DE_2016_008, DE_2016_011 et DE_2017_009 ainsi que DE_2020_030 concernant la numérotation et la dénomination des rues. Il est à nouveau nécessaire d'ajouter des noms de rue, ainsi il est proposé d'ajouter :

Pour les hameaux :

- Chemin des bos
- Chemin de la messe

Pour le bourg :

- Lotissement les jardins du Mézenc

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer, ce dernier approuve les nouvelles dénominations à l'unanimité.

Donation à la commune (DE 2022 023)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. GANIVET habitant de la commune de Loubeyrat (63) et propriétaire de parcelles sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois avec d'autres héritiers. Dans son courrier M. GANIVET fait part de son souhait de donner l'ensemble des parcelles appartenant aux 8 héritiers avec leur accord unanime. Il s'agit des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
C	610	Les bois	35a 75ca
C	699	Cote Garoux	29a 70ca
C	700	Cote Garoux	32a 05ca
C	701	Cote Garoux	38a 75ca
C	1100	Les Beaux	7a 05ca
C	1151	Les Beaux	16a 75ca
C	2039	Les Grisous	13a 10ca
C	2101	Le fer à cheval	7a 45ca
C	2117	Le fer à cheval	7a 00ca
D	23	Monthubert	29a 30ca
D	687	Pommerlet	12a 85ca
D	688	Pommerlet	6a 55ca
D	695	Pommerlet	11a 90ca
D	701	Pommerlet	30a 10ca
D	702	Pommerlet	13a 30ca
D	714	Pommerlet	1a 15ca

Monsieur le Maire demande au conseil se prononcer sur cette donation, il s'agit ici essentiellement de parcelles boisées ou en prés. Le conseil approuve cette donation à l'unanimité.

Informations diverses :

Monsieur le Maire remercie les agents pour le travail effectué pour le déneigement.

Sortie piscine à l'école cette année pour les CP, CE1, CE2 et CM1.

Un point est fait sur l'organisation des élections présidentielles.

Le nouveau site Internet mis en place avec Campagnol en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France devrait être bientôt en ligne (mois de mai).

Rebalisage du sentier des babetts avec l'Association pour le Développement du Tourisme dans le Haut Forez à venir, recherche de bénévoles pour effectuer ce balisage.

-Prochain conseil le mercredi 11 mai à 19h30.